



1376 Goumoens-la-Ville, le

9 septembre 2021

Administration communale
de Goumoëns

1376 Goumoens-la-Ville

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 6 septembre 2021, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Installation d'une serre de jardin, dimensions : 6 m x 4,5 m x 2,10 m, sur parcelle RF 199, propriété de M. et Mme Konstantinos Sfyraakis et Irène Verettas à Goumoens-la-Ville.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 9 septembre au 8 octobre 2021. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité

Copie va à l'ECA